

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : LOCHE Benoît, DARZACQ Christophe, THIBAUT Céline, CONVERSEZ Félicie.

Le compte-rendu du 19 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

Santé. Une réunion a eu lieu mercredi 3 avril à la Maison de Santé de Samadet pour parler de la situation médicale de Geaune.

Étaient présents : Messieurs ROMÉRO et AIMÉ, médecins à Samadet, Madame CASTAGNON-PLAÏNO, médecin à Geaune, Madame REQUENNA, présidente de la Communauté de Communes Chalosse Tursan, Monsieur Frédéric LAFITTE, vice-président en charge de la santé et Monsieur le Maire de Geaune.

Au vu du départ annoncé de docteur Eloïse LALANNE-AZIDROU, les médecins de Samadet comptent sur leur consœur pour maintenir une présence médicale sur Geaune et sont prêts à l'accompagner avec un médecin qui pourrait venir quelques jours par semaine. Une aide au niveau secrétariat a également été évoquée.

De plus, en attendant l'aménagement des cabinets médicaux au rez-de-chaussée de la résidence autonomie, des bureaux à l'EHPAD Cœur du Tursan pourraient être mis à disposition. A suivre.

2. S.I.V.U. des écoles du Tursan. Le 22 mars, le projet « fresque » à l'école de la Tour a été inauguré. À partir de dessins d'animaux réalisés par les élèves, l'artiste accompagnant ce projet en a reproduits certains en les agrandissant, puis les enfants les ont peints sur différents panneaux.

Ensuite, les murs des anciennes toilettes ont été décorés sur le thème des 4 saisons. Une vraie réussite.

3. France Services postale. Sur les 4 France Services postales des Landes (Geaune, Rion des Landes, Saint-Julien en Born et Saint-Pierre-du-Mont) le bureau de Geaune a toujours le plus de fréquentation.

4. SEMT. Lors de la commission « développement économique » de la CCCT, la demande du Président du SEMT pour l'acquisition d'un terrain pour le futur siège a été évoquée. Il a été précisé :

- Qu'il fallait d'abord une décision du Comité syndical par rapport à ce projet (le vote n'a toujours pas eu lieu) ;
- Que le prix du terrain ne serait pas inférieur à 15 € H.T. le m² (donc plus de 150 000 € H.T. !) ;
- Que pour la vente, il fallait attendre l'approbation du PLUi avec ce terrain classé constructible.

II - FINANCES

1. Principaux investissements 2024.

- a. Le récapitulatif, revu en commission, est présenté : construction d'un dojo, d'une centrale solaire, plan de référence (études), chemin de la vigne (phase 1), construction d'un atelier (achat terrain et maîtrise d'œuvre), travaux sur réseaux électriques et éclairage public (SYDEC), façade de la salle Robert Ducamp (mairie), refuge des Augustins (climatisation, rideaux occultants et éclairage), subventions pour la restauration de façades dans

le périmètre de la bastide, réfection par la commune de la façade de l'immeuble Clément et extension du réseau assainissement pour raccorder un immeuble d'habitation neuf.

- b. Dojo : mission contrôle technique pour l'installation de la toiture photovoltaïque. Le bureau de contrôle Véritas que nous avons missionné pour le lot photovoltaïque de la construction du dojo ne validera qu'une solution technique de fixations des panneaux sous Atec, générant un surcoût important par rapport à l'offre initiale d'INEO EQUANS (titulaire du marché) sous certification ETN du Bureau d'Etudes Sud Est Prévention. En conséquence, Monsieur le maire propose de retirer la mission contrôle technique du lot photovoltaïque à Bureau Véritas pour la confier à Sud Est Prévention qui a fait une offre à 3 912 € TTC. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. La mission confiée à Bureau Véritas subira donc une moins-value.

III - BUDGET PRIMITIF

Les différents documents de projet de budget primitif 2024, transmis aux membres du conseil avec la convocation, sont présentés et commentés.

Les différentes subventions aux associations sont énumérées.

Pour équilibrer le budget Mr le Maire propose de maintenir les taux des contributions directes au même niveau qu'en 2023, à savoir :

- Taxe Foncier bâti : 35,00 %
- Taxe foncier non bâti : 51,30 %
- Taxe d'habitation : 16,00 %

Ainsi, le budget s'établit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 827 394,20
 - Recettes : 827 394,20
- Section d'investissement
 - Dépenses : 887 056
 - Recettes : 887 056.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les différents taux d'imposition aux taux appliqués en 2023,
- d'accorder les subventions aux associations selon le détail présenté et pour un montant global de 10 285 €,
- d'adopter le budget primitif 2024 équilibré en investissement à hauteur de 887 056 € et en fonctionnement à 827 394,20 €.

IV - PERSONNEL

1. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle. Conformément au projet de délibération du conseil municipal pris lors de la séance du 23 janvier 2024 et après avis favorable du Comité Social Territorial du CDG40 du 18/03/2024, le conseil municipal décide d'attribuer cette prime au personnel communal. Les crédits ont été intégrés au budget primitif 2024 pour un montant d'environ 4 500 € ; elle devra être versée avant le mois de juin.

2. Piscine. Cette année, le fonctionnement de la piscine sera assuré avec le personnel suivant :

- Agents techniques de la commune avec Pierre FLOUS, adjoint et son équipe, pendant toute la saison,

- Période d'ouverture aux scolaires : surveillance et accueil par le personnel du SIVU des écoles du Tursan mis à disposition de la commune,
- Période d'ouverture au public : recrutement d'un maître-nageur pour la surveillance des bassins et accueil par des agents du SIVU.

V - SIETOM DE CHALOSSE

Dominique ARRAGON doit se rapprocher des services afin de fixer une réunion pour la nouvelle conteneurisation et le compostage partagé. XL Habitat y sera également convié car impliqué avec la résidence autonomie et les logements sociaux.

VI - LIEN ARMÉE/NATION

- D'après un document signé le 11/11/2004, l'Escadron de défense Sol/Air a pris le nom de Tursan en 1988. Le 40^{ème} anniversaire attendra donc.
- Pour le 08/05, une délégation sera présente avec, notamment, des militaires ayant eu un échange épistolaire avec les élèves de l'école des Arènes.

VII - DIVERS

1. C.A.U.E. Il lance une campagne de communication sur ses prestations gratuites (conseils en architecture). La commune pourra relayer ces informations sur ses divers supports de communication.
2. Forum des association/inauguration du dojo. Déjà évoqué lors de la réunion précédente, le conseil municipal valide l'idée de coupler l'inauguration du dojo avec le forum des associations. Date fixée : samedi 7 septembre. Sandrine DUFAU, adjointe, est chargée de mettre en place et d'animer un groupe de travail en vue de cette double manifestation.
3. Réunion des Amis de la Bastide. Une réunion, en vue de préparer la période de Noël (décorations, marché de Noël,...) est organisée le jeudi 11/04. Plusieurs membres du conseil municipal seront présents.

La séance est levée à 21h00

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSE FÉLIE

Excusée